

---

## Entrée en vigueur de lois

---

Gouvernement du Québec

### **Décret 1150-2000, 27 septembre 2000**

#### **Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James (1999, c. 69)**

##### **— Entrée en vigueur**

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James (1999, c. 69)

ATTENDU QUE la Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James (1999, c. 69) a été sanctionnée le 13 décembre 1999;

ATTENDU QUE l'article 17 de cette loi prévoit que les dispositions de cette loi entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 27 septembre 2000 la date d'entrée en vigueur de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Ressources naturelles:

QUE les dispositions de la Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James (1999, c. 69) entrent en vigueur le 27 septembre 2000.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

34908